

**COLLEGE DE. LA CHESNOYE  
02410 – SAINT-GOBAIN**

## **SYNTHESE CONCERNANT LE DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE**

**MERCREDI 10 DECEMBRE 2003 APRES-MIDI de 13 H à 16 H**

**Question n° 15 : Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?**

Pourquoi ces manifestations existent-elles ? Influence de la télévision. Pas ou plus de frontière entre le virtuel et le réel. Le manque d'autorité à tous les niveaux perçu à priori, presque toujours comme de l'autoritarisme.

Le langage biaisé et gauchi qui pratique l'amalgame qui parle par exemple de « jeunes » là où il serait nécessaire de parler de voyous.

L'irresponsabilité chronique à tous les niveaux « c'est pas moi » étant la phrase qui revient le plus souvent.

Les notions de sanction et de réparations sont très souvent confondues, la sanction étant présentée comme une « double peine » par rapport aux nécessaires réparations.

La quasi-impunité en raison de l'âge des auteurs qui deviennent de ce fait de plus en plus violent et de plus en plus tôt.

L'effondrement de certaines valeurs. Le respect, la solidarité et l'entraide et l'apparition de tares que l'on croyait disparues : le racisme, le communautarisme voire le sexisme. Le mauvais exemple apporté par ceux là même qui devraient être « les autorités morales » (volontairement ou sournoisement) contribue à aggraver la situation.

L'analyse des causes démontre que ce n'est pas l'école qui détient toutes les clés et toutes les solutions.

A la quasi-unanimité, l'assemblée pense que la prévention est la seule solution démocratique acceptable pour assurer la tranquillité et la paix à l'école.

Cependant en raison de la situation actuelle détériorée en raison des causes exposées précédemment (et qui ne sont pas toutes citées) il est nécessaire de mettre en place, d'une manière transitoire, une répression adaptée et efficace.

La répression peut-elle être efficace ? Oui, si elle n'est que provisoire et qu'elle vise à faire en sorte que force reste à la loi. Les zones de non droit sont la honte de notre république.

Quelle répression :

Les élèves violents et dangereux doivent être sortis du système éducatif jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de le rejoindre sans risque pour les autres.

Il faut créer des collèges et des lycées pour scolariser ces élèves avec un encadrement adéquat. Il est particulièrement scandaleux que les victimes soient les faibles, les démunis, ceux pour qui l'école publique et laïque devraient être le creuset républicain et la chance d'une promotion sociale.

Dans tous les cas, il faut des réponses claires et rapides. La soi-disant gradation des sanctions accompagne trop souvent la descente aux enfers du délinquant qui finit par ne plus comprendre et encore moins accepter la vraie sanction. Quant elle arrive enfin, après plusieurs semaines, plusieurs mois, voire plusieurs années ! Ce qui a aussi pour effet d'alimenter un sentiment d'insécurité chronique, ainsi qu'un manque de confiance dangereux dans l'Autorité du système.

Quelle prévention ?

L'éducation à la citoyenneté ne se limite pas à une heure par semaine d'instruction civique.

Les règles doivent être comprises et respectées. Tous les acteurs de la communauté éducative en sont les garants et se doivent de les faire appliquer.

Il faut cesser de céder aux pressions de groupuscules minoritaires mais actifs et puissants (Tabac et autres marchands...).

Il faut pratiquer la concertation et la consultation régulière des élus à tous les niveaux (délégués de classes, parents, élus du personnel...).

Il n'est pas forcément nécessaire de renforcer l'autorité des enseignants mais laisser une plus grande autonomie aux établissements pour l'application des sanctions.

Il faut une présence constante des adultes parmi les élèves ce qui nécessite une augmentation des personnels d'encadrement. Il faut que l'Etat protège ses serviteurs et que les petits délits ne soient plus classés sans suite pour des raisons « d'engorgement » du système qui s'est lui-même mis dans cette situation, faute d'avoir réprimé les petits délits, confronté aujourd'hui à la multiplication des grands délits.

Quelles sont les sanctions efficaces ?

L'élève dangereux qui est exclu et placé provisoirement dans un établissement réservé à cet effet ne peut plus attenter à la sécurité des personnes et des biens, en ce sens la décision est efficace.

La hiérarchie des sanctions, dont celle citée précédemment constitue la plus sévère, ne peut être que dissuasive donc efficace.

« Il ne faut jamais promettre ce que l'on ne peut tenir » cette réflexion entendue lors du débat pose le problème de fond de la prévention. Il faut être crédible donc mesuré, juste, mais avoir le courage de punir lorsque c'est nécessaire. La notion de réparation doit être systématique.

Toute sanction doit être justifiée, personnalisée et avoir pour finalité de réinsérer l'élève concerné dans une scolarité profitable.